

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 415

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 181017

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion

Objet : Autorisation du versement d'acomptes sur subventions avant le vote du Budget Primitif 2019 (1) et approbation des conventions financières pour les subventions supérieures à 23 000 €s'y rapportant (2).
Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*

Délibération n° : 415

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 181017

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion

Objet : Autorisation du versement d'acomptes sur subventions avant le vote du Budget Primitif 2019 (1) et approbation des conventions financières pour les subventions supérieures à 23 000 €s'y rapportant (2).
Approbation.

□ **Rappel et Références :**

(1) Le Budget Primitif 2019 sera voté au Conseil Municipal du 11 février 2019.

Le régime d'attribution des subventions est modifié par l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux Collectivités Territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés.

(2) Le régime est désormais différent si les subventions sont assorties ou non de conditions d'octroi.

La Ville de Saint-Etienne, par délibération n° 691 du 19 décembre 2005, a décidé de considérer que les subventions supérieures à 23 000 € sont assorties de conditions d'octroi.

□ **Motivation et Opportunité :**

(1) Considérant que les acomptes sur subventions ne peuvent être mandatés qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure autorisant le versement d'acomptes,

Considérant que certains organismes et que les établissements publics ne peuvent assurer leur mission qu'avec des recettes provenant de la subvention communale, il convient de proposer une délibération spécifique avant le vote du budget.

(2) L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le Conseil Municipal peut décider :

- d'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire,
- ou d'établir, dans un état annexé au document budgétaire, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.

L'individualisation des crédits ou la liste annexée au budget vaut décision d'attribution des subventions en cause.

□ **Contenu :**

(1) Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à verser aux associations des acomptes sur les subventions prévues au Budget Primitif 2019 dont les crédits sont individualisés, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les crédits aux associations et établissements publics selon le tableau ci-dessous. Le montant de ces acomptes tient compte des besoins spécifiques de l'association, de l'état de sa trésorerie et de ses obligations en terme de masse salariale.

ASSOCIATIONS	ACOMPTES PROPOSES EN 2019
Amicale Laïque Beaubrun	32 100,00 €
Amicale Laïque de Beaulieu	16 400,00 €
Amicale Laïque de Bizillon	12 000,00 €
Amicale Laïque de la Chaléassière	13 100,00 €
Amicale Laïque du Crêt de Roc	33 500,00 €
Amicale Laïque de Solaure Jomayère	11 200,00 €

Amicale Laïque Michelet	40 500,00 €
Amicale Laïque de Montplaisir	17 800,00 €
Amicale Laïque de la Richelandière	21 500,00 €
Amicale Laïque du Soleil	13 900,00 €
Amicale Laïque de Tardy	41 000,00 €
Amicale Laïque de la Terrasse	15 500,00 €
Amicale Laïque de Terrenoire	7 500,00 €
Amicale Laïque de Villeboeuf	7 800,00 €
Les Amis de la Salle Jeanne d'Arc	111 840,00 €
FJEP La Métare	81 900,00 €
Ligue de l'Enseignement	20 000,00 €
MJC des Tilleuls	60 000,00 €
Nouveau Théâtre de Beaulieu	60 000,00 €
UFALS	20 000,00 €
Amicale Laïque de Monthieu	1 000,00 €
Amicale Laïque Dormand	2 000,00 €
Espace Boris Vian	110 125,00 €
Centre Social de la Rivière Valbenoîte Centre 2	145 620,00 €
Amicale Laïque Chapelon	87 125,00 €
Espace Sisley	107 500,00 €
Maison de Quartier du Soleil	89 125,00 €
Amicale Laïque de Côte Chaude	98 900,00 €
Le Babet	73 500,00 €
Centre Social de la Vivaraize	127 025,00 €
Centre Social Le Colibri	99 817,25 €
Centre Social de Terrenoire	91 600,00 €
Maison de Quartier du Crêt de Roc	71 000,00 €
Centre Social de Monthieu	66 500,00 €
Comité d'Animation Pour Tous sur le Parc de Montaud	62 500,00 €
Centre Social de Solaure	60 000,00 €
Les Francas	1 800,00 €
Bibliothèque de Côte Chaude	7 000,00 €
Centre de Loisirs et de Vacances	53 500,00 €
Comité des Activités Nouvelles	37 250,00 €
Office Central de la Coopération à l'Ecole	20 000,00 €
CAF Loire - Centre Social de Beaulieu - Jardin d'éveil	128 925,00 €
CAF Loire - Centre Social de Beaulieu - RIAPE	7 625,00 €
Les Petits Calins	33 403,00 €
Les Jardins du Grand Clos	63 750,00 €
EOVI USMAR "Les Pillous"	32 500,00 €
Crèche Attitude Etienne Les Frimousses	11 451,00 €

CHU Saint-Etienne "Jolis Mômes"	15 995,00 €
Maison Bleue "Amande Douce"	33 000,00 €
Léo Lagrange - Crèche La Source	65 867,75 €
Club Athlétique de Saint-Etienne Volley	45 315,00 €
Coquelicot 42	66 500,00 €
Espoir Cycliste	114 000,00 €
Hand Ball Saint-Etienne Métropole	49 500,00 €
Indépendante Stéphanoise	39 000,00 €
Pôle Espoir Cyclisme	10 783,00 €
Pôle France Gymnastique	28 500,00 €
Saint-Etienne BMX	41 000,00 €
Saint-Etienne Natation	43 000,00 €
Saint-Etienne Masculin Hand Ball	61 000,00 €
Etoile de Montaud	5 680,00 €
Association Gestion des Tennis Stéphanois	26 010 €
Ateliers de la Rue Raisin	7 600,00 €
Office Musical	3 200,00 €
Centre Musical Massenet	11 000,00 €
Ecole de Musique du Centre Ville	15 000,00 €
Ecole de Musique de Solaure	8 500,00 €
Le Plateau 42	4 500,00 €
Gaga Jazz	5 000,00 €
Trax	4 000,00 €
Deltamax	7 000,00 €
Electro Chok	30 000,00 €
Travelling Théâtre Le Verso	30 000,00 €
Beaulieu Spectacle Vivant	54 000,00 €
Les Films de l'Imparfait	44 000,00 €
P et M Production	65 000,00 €
La Rotonde - Ecole des Mines	15 000,00 €
Lire à Saint-Etienne	5 500,00 €
Ecole de l'Oralité	5 000,00 €
Groupe Archéologique Forez Jarez	3 000,00 €
Histoire et Patrimoine	10 000,00 €
Mémorial de la Résistance	31 000,00 €
Amis des Ondes - Radio Dio	4 000,00 €
Coxa Plana	10 000,00 €
L'Assaut de la Menuiserie	7 000,00 €
Le Méliés	50 000,00 €
Compagnie Nomade in France	7 500,00 €
Ensemble Canticum Novum	4 500,00 €
Atelier Regards	1 000,00 €
Bernadette Editions	1 000,00 €

Cephalopode	3 000,00 €
La Comédie	391 200,00 €
SMAC	305 000,00 €
Les Amis de Saint-Victor-sur-Loire	26 133,00 €
Association Communautaire d'Action et de Recherches Sociales (ACARS)	33 245,25 €
Association Départementale des Radios Amateurs au Service de la Sécurité Civile (ADRASEC)	450,00 €
Association Saint-Etienne Métropole KAtowice (ASEMKA)	25 000,00 €
TOTAL	4.200.560,25 €

(2) Conformément à la réglementation, la présente délibération accompagne le versement d'acomptes avant le Budget Primitif 2019 pour autoriser l'octroi des subventions supérieures à 23 000 € et pour lesquelles une convention est obligatoire (Décret 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000).

Maîtrise d'ouvrage :

Néant

□ **Point Financier :**

○ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

○ Coût total annuel fonctionnement TTC : 4.200.560,25 €
(Acomptes subventions
BP 2019)

dont personnel mis en oeuvre :

○ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	4.200.560,25 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- allouer les montants ci-dessus aux associations et autoriser M. le Maire ou son représentant à mandater les acomptes correspondants,
- prévoir au Budget Primitif 2019 les subventions à ces organismes pour un montant supérieur ou égal à celui des acomptes,
- approuver les conventions financières jointes en annexe, à intervenir avec :

- . Amicale Laïque Beaubrun
- . Amicale Laïque du Crêt de Roc
- . Amicale Laïque Michelet
- . Amicale Laïque de Tardy
- . Les Amis de la Salle Jeanne d'Arc
- . FJEP La Métare
- . MJC des Tilleuls
- . Nouveau Théâtre de Beaulieu
- . Espace Boris Vian
- . Centre Social de la Rivière Valbenoîte
- . Amicale Laïque Chapelon
- . Espace Sisley
- . Maison de Quartier du Soleil
- . Amicale Laïque de Côte Chaude
- . Le Babet
- . Centre Social de la Vivaraize
- . Centre Social Le Colibri
- . Centre Social de Terrenoire
- . Maison de Quartier du Crêt de Roc
- . Centre Social de Monthieu
- . Comité d'Animation Pour Tous sur le Parc de Montaud
- . Centre Social de Solaure
- . Centre de Loisirs et de Vacances
- . Comité des Activités Nouvelles
- . Centre Social CAF - Beaulieu
- . Les Petits Calins
- . Les Jardins du Grand Clos
- . EOVI USMAR "Les Pillous"
- . Maison Bleue "Amande Douce"
- . Club Athlétique de Saint-Etienne Volley
- . Coquelicot 42
- . Espoir Cycliste
- . Hand Ball Saint-Etienne Métropole

- . Indépendante Stéphanoise
 - . Pôle France Gymnastique
 - . Saint-Etienne BMX
 - . Saint-Etienne Natation
 - . Saint-Etienne Masculin Hand Ball
 - . Electro Chok
 - . Travelling Théâtre Le Verso
 - . Beaulieu Spectacle Vivant
 - . Les Films de l'Imparfait
 - . P et M Production
 - . Mémorial de la Résistance
 - . Le Méliès
 - . La Comédie
 - . Les Amis de Saint-Victor-sur-Loire
 - . Association Communautaire d'Action et de Recherches Sociales
 - . Association Saint-Etienne Métropole KAtowice.
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les conventions financières s'y rapportant dont un exemplaire de chacune restera joint au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée

Résultat du vote : 56 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Imputation budgétaire

BP 2019

chapitre 65 - article 6574

chapitre 67 - article 67443

sous réserve du vote des

crédits

au BP 2019

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée**

Nora BERROUCHE